



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 janvier 2026 à 19h00 à la mairie (14 présents), 4 absents non excusés.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du CGT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Madame Christine CARNELOS est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, le compte-rendu du 18 décembre 2025.

Monsieur le maire demande à l'assemblée l'autorisation d'inscrire deux questions supplémentaires à l'ordre du jour de cette séance :

- Complément délibération n°2025-51 bis "Aménagement et sécurisation Place de la mairie" en y ajoutant un tableau de financement.
- Délégation signature dossier d'urbanisme.

Conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout des deux questions supplémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 1. Confirme** à 14 voix « pour » un avis favorable au projet d'aménagement et de sécurisation de la Place de la mairie exposé en date du 13 novembre 2025 et **EMET** un avis favorable au tableau de financement présenté. Autorise et charge M. le maire de solliciter des subventions aussi hautes que possible notamment auprès de l'Etat (DETR/DSIL), du Département de Saône-et-Loire appel à projet 2026) et tout autre organisme dont le champ d'action pourrait répondre à ce projet. Dit que cette délibération annule et remplace la n°2025-51 bis en date du 13 décembre 2025.
- 2. Désigne** à 12 voix « pour » Monsieur Jean-Pierre TOMBO pour signer l'arrêté de décision de la DP n°0715222600004 ainsi que tous les documents afférents à ce dossier (M. le maire et M. Jean-Pierre TOMBO, adjoint délégué n'ont pas pris part au vote).
- 3. Remplacement tracteur agricole** : Valide le choix de la commission et retient à 14 voix « pour » la proposition de l'entreprise AGR12M de Rancy d'un montant de 115 900 € TTC pour l'achat du tracteur agricole d'occasion des services techniques (avec reprise de l'ancien). Autorise le maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce marché d'appel d'offres.
- 4. Valide** à 14 voix « pour » le renouvellement des luminaires vétustes sur la commune (38 points lumineux sont concernés), le plan de financement ainsi que le montant de la contribution communale qui s'élève à environ 9 200 €. Autorise le maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.
- 5. Mutuelle employeur** : le conseil municipal propose le consulter le CDG 71 et d'inscrire cette question à la prochaine réunion du conseil notamment pour définir la participation de la commune.
- 6. Émet un avis favorable** à la mise en place du compte épargne temps (CET), dispositif qui permet aux agents de la fonction publique territoriale de conserver des jours de congés non pris afin de les utiliser ultérieurement.
- 7. Approuve** à 13 voix pour, le compte financier unique (CFU) pour le budget primitif et CCAS, dressés par le receveur municipal.

Commune

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes 2025	715 275,60 €	1 734 639,51 €	2 449 915,11 €
Dépenses 2025	634 010,09 €	1 379 759,22 €	2 013 769,31 €
<i>Résultat 2025</i>	81 265,51 €	354 880,29 €	436 145,80 €
Résultat antérieur 2024	- 279 643,08 €	281 624,52 €	1 981,44 €
Solde d'exécution	- 198 377,57 €	636 504,81 €	438 127,24 €
Solde des RAR	- 243 702,23 €		
Résultat d'ensemble	- 442 079,80 €	636 504,81 €	194 425,01 €

CCAS

	Fonctionnement	Total
Recettes 2025	23 681,40 €	23 681,40 €
Dépenses 2025	32 031,38 €	32 031,38 €
<i>Résultat 2025</i>	- 8 349,98 €	8 349,98 €
Résultat antérieur 2024	21 312,08 €	21 312,08 €
Solde d'exécution	12 962,10 €	12 962,10 €
Solde des RAR		
Résultat d'ensemble	12 962,10 €	12 962,10 €

8. Assainissement : Approuvé à 13 voix pour, le compte administratif (CA) pour le budget assainissement, dressé par le receveur municipal.

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes 2025	493 123,88 €	120 859,11 €	613 982,99 €
Dépenses 2025	220 655,70 €	128 184,89 €	348 840,59 €
<i>Résultat 2025</i>	272 468,18 €	-7 325,78 €	265 142,40 €
Résultat antérieur 2024	- 304 039,48 €	17 707,52 €	- 286 331,96 €
Solde d'exécution	- 31 571,30 €	10 381,74 €	-21 189,56 €
Solde des RAR			
Résultat d'ensemble	- 31 571,30€	10 381,74 €	-21 189,56 €

9. Décide à 14 voix « pour » de prendre un maître d'œuvre pour le projet d'aménagement de la Place de la mairie. Autorise M. le maire à signer le devis du bureau d'études R2S Concept d'un montant de 14 880 € TTC, ainsi que toute pièce se rapportant au dossier.

10. Entend diverses informations et questions :

- Remplacement épaveuse : plusieurs entreprises ont transmis des devis en neuf et occasion pour le remplacement de l'épaveuse, l'analyse des offres est en cours.
- Restaurant de la Gare : 2 personnes se sont actuellement positionnées pour reprendre le restaurant de la gare avec pour objectif d'ouvrir début été 2026. Ils proposent de venir présenter leur projet respectif.
→ Création d'un groupe de travail : Christophe GALOPIN, Christine CARNELOS, Lionel DESBOIS, Jean Paul COULON, Raphaël MEUNIER et Jean-Pierre TOMBO.
- Supérette Proxi : La vente aux enchères du Proxi Simandrin est programmée le lundi 9 février 14 heures.
- Réunion communautaire prévue le jeudi 29 janvier.
- Mouvement de personnel : départ d'un agent administratif.
- Prochaine réunion du conseil (vote du budget 2026) fixée au mercredi 04 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 31 janvier 2026 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Christophe GALOPIN

Le secrétaire de séance,
Pascal CLERS

